

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2016

Convocation : 07/04/2016

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents.

Secrétaire de séance : Thibaut DIJOLS.

1°) Approbation des comptes de gestion : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé les comptes de gestion du budget communal et du budget assainissement remis par Monsieur le Trésorier.

2°) Vote du compte administratif 2015 pour la commune et le service assainissement : Approbation à l'unanimité des membres présents, excepté le Maire, qui quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

3°) Affectation des résultats 2015 aux budgets 2016 : Approbation à l'unanimité des membres présents.

4°) Vote des taxes et autres redevances : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le maintien des tarifs (estives, biens de section...) pour 2016, toutefois un coefficient multiplicateur de 1.010004 est appliqué aux taux d'imposition des taxes d'habitation et du foncier bâti et non-bâti. Cette hausse permet de faire face à la baisse considérable des dotations de l'Etat. Approbation à l'unanimité des membres présents.

5°) Vote pour le versement d'une subvention au budget assainissement : Afin de permettre l'équilibre du budget Assainissement, le budget communal se doit de verser une subvention à ce dernier : montant prévu pour 2016 : 11 652 €. Approbation à l'unanimité des membres présents.

6°) Vote du budget primitif de la Commune et de l'Assainissement :

- Budget communal : 792 020.45 €

Approbation à 10 voix pour et une abstention.

- Budget assainissement : 70 485.09 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

7°) Vote des subventions aux associations : Frédéric BECAMEL, Co-président de l'ACCA, quitte l'assemblée et ne participe pas au vote de la subvention pour l'ACCA de Curières (400€). Christophe CLAMENS, trésorier de l'Association des parents d'élèves quitte l'assemblée et ne participe pas au vote de la subvention pour l'APE de Curières (1 500€) Subventions versées aux associations pour un montant total de 5 350€. Maintien des subventions des associations versées en 2015. Approbation à l'unanimité des membres présents.

8°) Offre de concours de l'ACCA de Curières pour le local de rangement : Concernant la réalisation d'un local de rangement jouxtant l'atelier de découpe existant, l'ACCA propose une offre de concours de 15 000 € à la commune destinée à couvrir la différence entre le coût réel hors taxes et la subvention de 10 000€ attribuée à la commune par le Conseil Départemental pour ce projet. Messieurs BECAMEL, LUTRAND et SALELLES quittent l'assemblée et ne participent pas au vote. Approbation à l'unanimité des membres présents sur le principe, sous réserve de récupération du FCTVA, et que l'ACCA soit l'utilisateur prioritaire de ce local.

9°) Questions diverses : La délibération du 4 décembre 2015 concernant la mise à l'enquête de certains chemins ruraux est annulée et remplacée par celle de ce jour en raison d'un souci de complétude des dossiers. Deux tronçons sont donc exclus et feront l'objet d'une enquête ultérieure. Approbation à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 22 heures 45.